

COMMUNE D’HAUTOT-SUR-SEINE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1^{er} juillet 2021

Présents :

Jean-Louis ROUSSEL, Alain LANGLOIS, Christiane SOUDE, Marc DEGRAVE, Catherine CARON-LANGLOIS, Roger TOUZE, Christophe CERQUEIRA, Rosine CAQUELARD

Absents représentés :

Roger JEAN donne pouvoir à Catherine CARON-LANGLOIS

Absent : Corinne FOURNIER

Secrétaire de séance : Christiane SOUDE

La séance est ouverte à 19 heures

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil Municipal extraordinaire du 13 avril 2021.
Adopté à l’unanimité.
- 2) Demande de prise en charge par le FAA.
La toiture du château a été endommagée par la tempête, il convient donc de la remettre en état. Il est demandé au Conseil Municipal d’approuver ce programme et d’autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du Fonds d’Aide à l’Aménagement auprès de la Métropole Rouen-Normandie.

Adopté à l’unanimité.
- 3) Décision Modificative n° 2
Une nouvelle décision budgétaire modificative doit être votée.
Des versements d’acomptes ont été encaissés pour des locations de salles. A cause du Covid-19, des désistements ont été sollicités par obligation, il convient donc de rembourser ces sommes.

Adopté à l’unanimité.
- 4) Paiement des heures supplémentaires des agents.

Il convient d’autoriser Monsieur le Maire a payer des heures supplémentaires aux agents lorsque celles-ci sont constatées.

Adopté à l’unanimité.
- 5) Tarif de la coupe de bois.
Il s’agit du droit de couper du bois, propriété de la Commune. Le tarif est fixé à 25 € pour environ 3 m³

Adopté à l’unanimité.
- 6) Signature Convention Piscine
La mairie de Canteleu propose un tarif préférentiel aux Hautotais. Après étude des services de la ville de Canteleu, le coût pour la Commune sera de : 570 € par an. Les Administrés bénéficieront du tarif des cantiliens.

Pour : 7 Abstention : 1 Contre : 0

7) Contrat d'un agent municipal.

Face à l'incertitude sanitaire, il est proposé de créer un poste de contractuel à temps non-complet pour assurer des missions d'encadrement des élèves et d'entretien des locaux pour l'année scolaire 2021/2022.

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Corinne FOURNIER à 19 h 30

8) Questions diverses :

- Saipol : Une nouvelle équipe de dirigeants de l'usine Saipol de Grand-Couronne vient d'arriver. Il en est de même pour le responsable de la DREAL. La Société Saipol a proposé au Maire de venir visiter l'usine. Monsieur le Maire préfère une réunion publique afin de ne pas faire l'intermédiaire entre l'usine et les Administrés.
- Monsieur le Maire et le Conseil Municipal remercient les personnes qui ont tenus les bureaux de vote. Il invite les conseillers à retenir dès à présent les dates des élections présidentielles, les 10 et 24 avril 2022.
- Formation des Premiers Secours.

Les agents de la Commune seront formés aux Premiers Secours par les Sapeurs-Pompiers de la Seine-Maritime. La formation de 7 heures permettra d'aborder la Prévention et les Secours Civiques de niveau 1.

- Travaux dans les locaux appartenant à la commune :

Plusieurs diagnostics ont été demandés avant d'engager les travaux : L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, Seine-Maritime Attractivité.

Des subventions doivent pouvoir nous être accordées :

- . Le Département
- . L'Etat (la DETR)
- . La Métropole (FAA)

Alain Langlois fait le point sur l'ensemble des travaux à réaliser : fenêtres double-vitrage, maçonnerie, électricité, peinture, cuisine, sanitaire, révision toiture.


Départ de Rosine CAQUELARD à 20 h 00

- Bulletin municipal n° 4 en cours
Catherine CARON-LANGLOIS et Corinne FOURNIER présentent l'état d'avancement du prochain bulletin municipal. Il est rappelé que les Administrés peuvent proposer un article à insérer.
- La réalisation de la Cabane à livres avance bien grâce à l'aide de tous. Elle sera certainement terminée en septembre.
- Le dossier COP21 est géré par Corinne FOURNIER. Un groupe de travail a été créé, il associe les élus et des administrés de la commune. Un arrêté communal a été signé pour que l'éclairage public soit éteint à 22h au lieu de 23h.
- Alain Langlois rappelle que les haies, le long de la route, doivent être taillées.

La séance est levée à 20 h 20.

Christiane SOUDE

Secrétaire de séance



Jean-Louis ROUSSEL

Le Maire

